

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DASES 115 G :** Subventions (655 201 €) au bénéfice de 9 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies - Conventions et avenants.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, 9 subventions aux associations « Aurore », « la Banque Alimentaire d'Ile de France », « L'un est l'autre », « la Chorba », « Les Restaurants du Cœur- Les Relais du Cœur de Paris », « Notre-Dame de Tanger », « Relais Frémicourt », « la Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris » et « Paris Tout P'tits » pour la réalisation d'actions de distribution d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : sont attribuées 9 subventions de fonctionnement au titre de 2018 au bénéfice de 9 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies pour les projets suivants :

- une subvention de 50 000 € à l'association « L'un est l'autre » (n° SIMPA 29 221 et n° de dossier 2018\_06840), dont le siège social est situé 82 avenue Denfert Rochereau 75014 Paris, pour la distribution de repas aux personnes démunies le week-end à midi et les jeudis soirs à La Porte de la Villette (19<sup>ème</sup>) ;
- une subvention de 180 000 € à l'association « les Restaurants du Cœur –Les Relais du Cœur de Paris » (n° SIMPA 20 815 et n° de dossier 2018\_06693), dont le siège social est située 4, cité d'Hauteville 75010 Paris, pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la campagne de distribution de colis alimentaires 2018/2019 de l'association ;
- une subvention de 143 281 € à l'association « Aurore » (n° SIMPA 2541 et n° de dossier 2018\_07328), dont le siège social est 34 boulevard de Sébastopol 75004 Paris, pour le fonctionnement de son activité de distribution gratuite de repas chauds, à midi du 30 juin au 21 août 2018, à des personnes et des familles démunies sur le site de la Porte de la Villette (19ème ) du fait de la fermeture estivale de l'association les Restaurants du Cœur ;
- une subvention de 7 000 € à l'association « Relais Frémicourt » (n° SIMPA 20 463 et n° de dossier 2018\_06753) dont le siège social est situé 70 rue Falguière 75015 Paris, pour le fonctionnement de son activité de distribution de produits alimentaires et de repas gratuits à des personnes et des familles en difficulté du 15ème arrondissement orientées par les services sociaux départementaux du 15<sup>ème</sup> ;
- une subvention de 50 000 € à la «Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris » (n° SIMPA 17 423 et n° de dossier 2018\_06332), dont le siège social est situé 6 passage Ramey 75018 Paris, pour le fonctionnement de ses deux libres-services solidaires situés respectivement dans les 18ème et 13ème arrondissements ;
- une subvention de 100 000 € à l'association « Paris Tout P'tits » (n° SIMPA 67 166 et n° de dossier 2018\_06849) dont le siège social est situé 32, avenue Domont 93600 Aulnay-sous-Bois, pour le projet de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge de familles démunies orientées vers l'association par les services sociaux parisiens ;
- une subvention de 10 000 € à l'association Solidarité Notre-Dame de Tanger (n° SIMPA 190240 et n° de dossier 2018\_06258) dont le siège social est situé 18 rue de Tanger 75019 Paris pour le fonctionnement de son activité d'aide alimentaire et de mise à disposition de kits d'hygiène aux familles démunies ;
- une subvention de 79 920 € à l'association La Chorba (n° SIMPA 48182 et n° de dossier 2018\_06483) dont le siège est situé 87 boulevard Poniatowski 75012 Paris, pour l'extension au mois d'août de son activité d'aide alimentaire sur le site de la Porte de La Villette (19<sup>ème</sup>) à destination des plus démunis ;
- une subvention d'un montant de 35 000 € est attribuée à l'association « la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (BAPIF) », (n° SIMPA 21081 et n° de dossier 2018\_03716) dont le siège social est situé 15, avenue Jeanne d'Arc 94117 Arcueil, pour le

fonctionnement de son projet de collecte de produits alimentaires à destination des personnes en situation de précarité.

Article 2 : les versements des subventions mentionnées à l'article 1 sont subordonnés à la conclusion, avec les associations Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris, la Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris, Paris Tout P'tits, La Chorba, la Banque Alimentaire d'Île-de-France d'un avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019 et avec les associations l'Un est l'autre et Aurore d'une convention annuelle 2018. Ces documents sont présentés en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

- Au titre de 2018 9 subventions de fonctionnement

<b>Chapitre 65 Nature 65748 Rubrique 424 Destination 4240008</b>		
La Chorba	Extension de l'activité de distribution alimentaire sur le site de la Porte de La Villette au mois d'août (19 <sup>ème</sup> )	79 920 €
Notre-Dame de Tanger	Fonctionnement de l'activité d'aide alimentaire et de maintien à la dignité aux familles démunies par la distribution de kit d'hygiène	10 000 €
L'un est l'autre	Distribution de repas à destination de personnes et de familles démunies le week-end à midi et le jeudi soir porte de la Villette (19 <sup>ème</sup> )	50 000 €
Aurore	Distribution de repas le midi à destination de personnes démunies du 30 juin au 21 août 2018 inclus, du lundi au vendredi sur le site de la Porte de la Villette (19 <sup>ème</sup> ) dans le cadre de la fermeture des Restaurants du Cœur.	143 281€
<b>Chapitre 65 Nature 65748 Rubrique 424 Destination 4240009</b>		
Banque Alimentaire d'Île-de-France	Collecte et redistribution des surplus et des dons alimentaires aux organismes adhérents intervenant eux-mêmes dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des personnes en difficulté.	35 000 €
Les Restaurants du Cœur	Activité de distribution de colis alimentaires à destination de personnes et de familles démunies durant la campagne 2018/2019 de l'association.	180 000 €
Paris Tout P'tits	Distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge de familles démunies orientées vers l'association par les services sociaux parisiens.	100 000 €

Relais Frémicourt	Poursuite du fonctionnement d'une activité de distribution de produits alimentaires et de repas, à des personnes et des familles en difficulté du 15 <sup>ème</sup> arrondissement orientées par les services sociaux départementaux du 15 <sup>ème</sup> .	7 000 €
Le Secours Populaire français	Gestion de deux libres-services solidaires situés dans le 18 <sup>ème</sup> et le 13 <sup>ème</sup> arrt	50 000 €
<b>Total chapitre 65</b>		<b>655 201 €</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**